



CHAUSSURES DE SECURITE

FR

NOTICE D'UTILISATION

Ces chaussures de sécurité satisfont aux exigences du Règlement (UE) 2016/425 portant sur les équipements de protection individuelle et sont fabriquées conformément aux exigences de la norme EN ISO 20345:2011.

Aucun des matériaux utilisés pour la fabrication de ces chaussures ne nuit à la santé.

L'organisme notifié ITS UK a procédé à l'examen de type et a délivré l'attestation d'examen de type. L'organisme notifié INTERTEK ITALIA Spa, possède maintenant ce document et il est valable sous cet organisme notifié.

Le marquage CE signifie que ce type de chaussure de sécurité a été certifié par un organisme notifié : INTERTEK ITALIA SpA-Via Guido Miglioli,2/A 20063 Cernusco sul Naviglio (MI), Italy.

La déclaration UE de conformité est accessible sur <http://conformites.frsecurite.fr>.

Lire attentivement cette notice avant utilisation.

SIGNIFICATION DES MARQUAGES

Exemple :

Marquage de conformité	CE	SECURITOP	Marque du fabricant
Référence produit	GEODE	08-2017	Date de production
Norme européenne	EN ISO 20345:2011	S3 SRC	Catégorie de protection

Les exigences fondamentales et facultatives par catégorie de protection sont répertoriées dans le tableau ci-dessous :

Symbole	Caractéristiques	EN ISO 20345:2011		
		S1	S2	S3
	Embout résistant à un choc de 200 Joules	X	X	X
A	Chaussure antistatique	X	X	X
E	Absorption d'énergie au talon	X	X	X
FO	Semelle de marche résistante aux hydrocarbures	X	X	X
WRU	Résistance à l'absorption et pénétration d'eau de la tige	0	X	X
P	Semelle antiperforation	0	0	X
AN	Protection des malléoles	0	0	0
C	Chaussure conductrice	0	0	0
CI	Isolation du semelage contre le froid	0	0	0
HI	Isolation du semelage contre la chaleur	0	0	0
HRO	Résistance de la semelle de marche à la chaleur	0	0	0
M	Protection du métatarse	0	0	0
WR	Résistance à l'eau (chaussure entière)	0	0	0

X = exigences obligatoirement satisfaites

0 = exigences optionnelles et additionnelles, si cela est reporté sur le marquage

Seuls les risques pour lesquels le symbole correspondant est présent sur la chaussure sont couverts.

L'utilisation d'accessoires non prévus à l'origine pourrait affecter les caractéristiques de résistance et de protection.

Concernant la résistance au glissement de la semelle, la norme EN ISO 20345 :2011 fixe les conditions requises comme indiquées dans le tableau ci-dessous :

Sol	Lubrifiant	Conditions requises par la norme		Symbole	
		A plat	Du talon vers l'avant		
Céramique	Détergent	≥ 0,32	≥ 0,28	SRA	SRC
Acier	Glycérine	≥ 0,18	≥ 0,13	SRB	

La résistance à la perforation de cette chaussure a été mesurée dans un laboratoire utilisant une pointe tronquée de diamètre 4.5mm et une force de 1100N. Des forces supérieures ou des pointes de diamètre inférieur augmentent le risque de perforation. Dans de telles circonstances des mesures préventives alternatives doivent être considérées.

Deux types d'insert anti-perforation sont actuellement disponibles dans les chaussures EPI. Les inserts métalliques et les inserts réalisés à partir de matière non métallique. Les deux types répondent aux exigences minimales de perforation définies dans la norme marquée sur la chaussure mais chaque type a des avantages et des inconvénients incluant les points suivants :

Métallique : est moins affecté par la forme de l'objet pointu/risque (c'est-à-dire le diamètre, la géométrie, l'aspérité) mais compte tenu des limites de fabrication ne couvre pas la surface inférieure globale de la chaussure.

Non-métallique : peut être plus léger, plus flexible et fournir une plus grande surface de couverture en comparaison de l'insert métallique. Mais la résistance à la perforation peut varier en fonction de la forme de l'objet pointu/risque (c'est-à-dire le diamètre, la géométrie, ...).

Pour plus d'information sur le type d'insert anti-perforation utilisé sur votre chaussure, merci de contacter le fabricant ou le fournisseur déclaré dans cette notice d'utilisation.



CHAUSSURES DE SECURITE

FR

NOTICE D'UTILISATION

MODE D'EMPLOI

Avant utilisation, vérifier que le type de chaussure est adapté à vos besoins en consultant un professionnel des risques.

Les contrôles avant emploi sont les suivants :

- vérifier que le système de fermeture fonctionne correctement, contrôler l'épaisseur de la semelle et que la chaussure possède toutes les caractéristiques techniques indiquées par le marquage.
- vérifier la présence de l'embout de sécurité et de la semelle anti-perforation s'il y a lieu.
- si la chaussure présente des défauts ou des ruptures, elle doit être remplacée.

STOCKAGE ET ENTRETIEN

Stocker dans un endroit propre, si possible dans son emballage d'origine et à température ambiante.

Après chaque utilisation, il est nécessaire de toujours nettoyer la chaussure. Enlever avec une brosse les résidus de terre ou autres substances. Traiter éventuellement, en fonction de la matière, avec du cirage adapté.

Laisser sécher les chaussures dans un endroit aéré, loin d'une source de chaleur.

Le temps exerce une influence sur tous les matériaux, notamment sur le polyuréthane de la semelle. Bien que nos chaussures soient fabriquées avec des matériaux de premier choix, une durée de stockage supérieure à 3 ans n'est pas recommandée. De nombreux facteurs peuvent altérer les propriétés des chaussures neuves : variation de température, humidité, etc.

La limite d'utilisation dépend de sa fréquence, du degré d'usure et du lieu de travail.

ATTENTION – CHAUSSURES ANTISTATIQUES

Il convient d'utiliser ces chaussures antistatiques lorsqu'il est nécessaire de minimiser l'accumulation de charges électrostatiques, par leur dissipation, évitant ainsi le risque d'inflammation de vapeurs ou substances inflammables et si le risque de choc électrique d'un appareil électrique ou d'un élément sous tension n'a pas été complètement éliminé. Il faut savoir cependant que les chaussures antistatiques ne peuvent pas garantir une protection adéquate contre le choc électrique puisqu'elles introduisent uniquement une résistance entre le pied et le sol. Si le risque de choc électrique n'a pas été complètement éliminé, des mesures additionnelles pour éviter ce risque sont essentielles. De telles mesures, aussi bien que les essais additionnels mentionnés ci-après doivent faire partie des contrôles de routine du programme de sécurité du lieu de travail.

L'expérience démontre que, pour le besoin antistatique, le trajet de décharge à travers un produit doit avoir, dans des conditions normales, une résistance électrique inférieure à 1000MΩ à tout moment de la vie du produit.

Une valeur de 100 kΩ est spécifiée comme étant la limite inférieure de la résistance du produit à l'état neuf, afin d'assurer une certaine protection contre un choc électrique dangereux ou contre l'inflammation, dans le cas où un appareil électrique devient défectueux lorsqu'il fonctionne à des tensions inférieures à 250 V. Cependant, dans certaines conditions, il convient d'avertir les utilisateurs que la protection fournie par les chaussures pourrait se révéler inefficace et qu'il convient d'utiliser d'autres moyens pour protéger, à tout moment, le porteur.

La résistance électrique de ce type de chaussure peut être modifiée de manière significative par la flexion, la contamination ou par l'humidité. Ce type de chaussures ne remplira pas sa fonction si elle est portée dans des conditions humides. Par conséquent, il est nécessaire de s'assurer que le produit est capable de remplir sa mission correctement (dissipation des charges électrostatiques et une certaine protection) pendant sa durée de vie. Il est conseillé au porteur d'établir un essai à effectuer sur place et de vérifier la résistance électrique à intervalles fréquents et réguliers.

Les chaussures appartenant à la classe I peuvent absorber l'humidité si elles sont portées pendant de longues périodes et elles peuvent devenir conductrices dans ces conditions humides.

Si les chaussures sont utilisées dans des conditions où les semelles sont contaminées, le porteur doit toujours vérifier les propriétés électriques avant de pénétrer dans une zone à risque.

Dans les secteurs où les chaussures antistatiques sont portées, la résistance du sol doit être telle qu'elle n'annule pas la protection donnée par les chaussures.

Au porter, aucun élément isolant, à l'exception des chaussettes normales ne doit être introduit entre la semelle première et le pied du porteur. Si un insert est placé entre la semelle première et le pied, il convient de vérifier les propriétés électriques de la combinaison chaussure/insert.